

Administration de la vie étudiante (AVIE)
Service logistique et logement étudiant (LOGE)

INFORMATIONS GENERALES

Direction

Vincent Bomal

Secrétariat

Christelle Dehaze et Virginie Brunelli
Tél. : +32 10 47 20 43 ou +32 10 47 21 91
Fax : +32 10 47 20 39
secretaire-loge@uclouvain.be

Infor-logement

Informations sur les logements disponibles sur le site et dans la région.
Responsable : Laurence Mairesse
Tél. : +32 10 47 22 92
inforlogementln@uclouvain.be

Gestion des contrats

Signature des contrats et explications des comptes.
Responsable : Catherine Glorieux
Tél. : +32 10 47 21 85
catherine.glorieux@uclouvain.be

Adresse : Rue de la Gare, 6 - bte L1.09.01 - 1348 Louvain-la-Neuve – fax : +32 10 47 20 39

Heures d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	09h00 - 12h00	FERME	10h30 – 12h00	10h30 – 12h00	10h30 – 12h00
Après-midi	13h00 – 15h30	13h00 – 15h30	13h00 – 15h30	13h00 – 15h30	13h00 – 15h30

Antennes de quartier

Pour la prise de clés, les états des lieux, les problèmes techniques et relationnels.

Quartier du Biéreau

Responsable : Véronique Motte
Tél. +32 10 47 21 98
Rue des Wallons 16
1348 Louvain-la-Neuve

Quartier des Bruyères

Responsable : Véronique Frisque
Tél. +32 10 47 80 64
Place Magritte 2/5
1348 Louvain-la-Neuve

Quartier de l'Hocaille

Responsable : Marilia Fernandez
Tél. +32 10 47 21 86
Rue des Sports 15
1348 Louvain-la-Neuve

Gestion technique

Sur demande des quartiers, la Gestion technique intervient dans les logements. Si la demande requiert l'intervention d'un technicien, il va de soi que le preneur autorise le Service logistique et logement étudiant à pénétrer dans son logement. Les délais requis pour l'intervention dépendront des priorités et des urgences.

La Gestion technique assure également un service de garde durant les week-ends, les jours fériés et les jours ouvrables après 16h30. L'appel à ce service se fait par l'intermédiaire de la permanence UCLouvain située aux Halles universitaires, Rue des Wallons 9 (entrée entre la fresque et la librairie) au numéro suivant : + 32 10 47 24 24.

Chaque intervention (déplacement et réparations) est payante.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Les preneurs devront toujours habiter l'immeuble suivant la notion juridique de bon père de famille. Ils devront veiller à ce que la tranquillité des bâtiments ne soit à aucun moment troublée par leurs faits ou ceux de leurs visiteurs. Aucune soirée récréative ne sera autorisée.
2. Sauf en cas de force majeure, il est strictement défendu d'utiliser les issues de secours, l'alarme, les lances d'incendie, les extincteurs ainsi que les couvertures anti-feu. Les frais de remise en état du matériel plus une indemnité forfaitaire à titre de dommages et intérêts seront facturés.
3. Les sorties de secours, les halls d'entrée, les cages d'escaliers, les paliers et dégagements, les balcons, terrasses et espaces verts, ... devront toujours être dégagés.
Le preneur ne pourra sous aucun prétexte accéder aux toitures.
4. Des locaux pour vélos et trottinettes sont à votre disposition. Les renseignements sont disponibles auprès de l'antenne de votre quartier.
5. Il est interdit de faire du feu dans et à proximité des bâtiments.
6. Il est strictement défendu d'entreposer et d'utiliser des appareils alimentés au gaz ou à l'alcool, de même que des bonbonnes, ou de modifier les installations mises à votre disposition.
7. Les sacs poubelles fermés et tout autre déchet issu du tri sélectif, seront systématiquement déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Toute évacuation par le personnel sera à charge du preneur. Une amende supplémentaire de 250 euros pourra être réclamée par la ville d'Ottignies Louvain-la-Neuve pour tout dépôt sauvage.
8. Les occupants ne pourront apporter aucun changement susceptible de modifier les lieux : murs et plafonds, sols, mobilier...
Toute enseigne, tout affichage ou placement d'antenne parabolique est interdit.
9. Afin d'éviter les infiltrations d'eau dans le bâtiment, la crépine des douches ne peut être dévissée. Les sanitaires ne peuvent être débouchés que par le bailleur.
10. La présence d'animaux dans les bâtiments est strictement interdite.
11. Le preneur ne pourra s'opposer à la désinsectisation/désourisation des locaux et permettra l'accès à son logement et annexes éventuelles, aux personnes chargées du traitement; il se conformera à leurs directives.
12. Afin d'éviter le développement de moisissures, le preneur devra :
 - ✓ Ouvrir les fenêtres immédiatement après avoir produit des vapeurs d'eau (par ex. : au réveil, après la douche, en cuisinant). Si le logement possède une hotte, celle-ci sera utilisée dès le début de la cuisson jusqu'à la disparition de toutes les vapeurs.
 - ✓ Ne pas obstruer les bouches d'extraction.
 - ✓ Ventiler régulièrement le logement (2 à 3 fois/jour durant +/- 15 minutes).
 - ✓ Pendant les périodes d'absence, ne pas arrêter le chauffage mais le diminuer pour maintenir une température de minimum 17°C.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. Les documents officiels (contrat de bail, état des lieux et ajouts) seront rédigés exclusivement en français.
2. Si la date de début de bail mentionnée sur le contrat est un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est convenu entre les parties que les clés seront disponibles le premier jour ouvrable qui suit cette date.
Les lieux doivent être intégralement libérés au plus tard 2 jours ouvrables avant la fin du bail.
3. Pour les contrats de 10 mois, le preneur aura la faculté d'occuper une chambre pendant les vacances académiques moyennant la signature préalable d'un contrat et la complète exécution de ses obligations envers le bailleur. La chambre sera celle désignée par le bailleur. Les conditions générales ainsi que le règlement d'ordre intérieur seront d'application.
4. Des détecteurs d'incendie autonomes à piles ou des centrales de détection incendie, ont été installés dans les logements. Le preneur est tenu d'informer l'antenne de quartier dès qu'un dysfonctionnement survient, au risque d'engager sa responsabilité.
5. En cas de déménagement accepté par le bailleur, les frais administratifs d'un montant de 90 euros pour une chambre/un studio/un garage, 190 euros pour un appartement, sont à charge du preneur.
6. La distribution de chauffage s'étend du mois d'octobre au mois de mai, sauf décision prise en fonction des conditions climatiques.
L'installation de chauffage permet d'obtenir, par température extérieure de -10°C et en locaux fermés, une température intérieure de $\pm 20^{\circ}\text{C}$. Cette température est diminuée de 23h00 et 06h30.



CONSIGNES DE SECURITE

EN CAS D'URGENCE, mettant en danger les personnes et la conservation des biens...

DANS TOUS LES CAS

Formez le +32 10 47 22 22 (24h/24h, 7j/7j) et spécifiez

QUOI ? nature et étendue de l'incident, nombre de victimes et leur état, ...

OÙ ? bâtiment, étage, n° du local, parking...

QUI ? votre nom et numéro d'appel

1. Donner l'alerte dans le bâtiment, fermer portes et fenêtres.
2. Appeler immédiatement la permanence de l'UCLouvain au **+32 10 47 22 22**, en spécifiant : - la rue
- le numéro du bâtiment
3. A défaut d'une réponse, formez le **112**

En cas de besoin médical : donner les premiers secours, mettre la victime en position latérale de sécurité, lui desserrer le col et la ceinture, bien l'aérer... **ne déplacer un blessé qu'en cas de nécessité extrême !**

En cas d'incendie :

- Attaquer le feu à la base des flammes avec les moyens présents (extincteurs, lances d'incendie), sans risquer de mettre sa vie en danger.
- Envoyer une personne à l'extérieur pour attendre les secours et les conduire à l'endroit du sinistre.
- S'assurer que l'appel est bien enregistré.
- Ne jamais oublier que les fumées tuent autant que les flammes. Dans ce cas, éviter tout déplacement inutile. Si nécessaire, se déplacer à plat ventre, le nez au sol et les voies respiratoires protégées au moyen d'un tissu humide.
- **NB : Ne jamais mettre de l'eau sur de l'huile enflammée mais un tissu épais humide ou une couverture anti-feu.**

En cas d'évacuation, faire fonctionner le système d'alarme et sortir rapidement dans l'ordre et dans le calme.

Ce qu'il FAUT faire :

- fermer les portes et les fenêtres;
- débrancher les appareils sous tension ou en fonctionnement (cuisinière, radiateur, percolateur, etc.);
- vérifier que tout le monde soit bien sorti (chambres d'enfants, sanitaires, wc, etc.);
- sortir en se couvrant;
- si l'évacuation est impossible, les issues impraticables, se calfeutrer dans un local fermé et se signaler aux fenêtres en attendant l'arrivée des pompiers.

Ce qu'il NE FAUT PAS faire :

- utiliser les ascenseurs;
- crier, courir;
- revenir sur ses pas;
- sauter par les fenêtres depuis les étages.



En matière de prévention :

IMPORTANT

Chaque logement est prévu pour un maximum de :

- chambre = 1 personne
- chambre flat = 1 personne
- studio 1 pers. = 1 personne
- studio 2 pers. = 2 personnes
- appartement 1 ch. = 2 personnes
- appartement 2 ch. = 4 personnes
- appartement 3 ch. = 6 personnes

Pour des raisons de sécurité, héberger plus de personnes que prévu n'est pas autorisé.

- Repérer les issues de secours et veiller à ce que celles-ci ainsi que les couloirs, les cages d'escaliers, ... soient dégagés et les gaines techniques bien fermées.
- Préserver l'état de bon fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, dévidoirs, ...) en évitant leur utilisation abusive.
- Ne pas entreposer de bonbonnes et matières inflammables.
- Eviter de :
 - fumer au lit ;
 - mal éteindre une cigarette ou jeter les mégots dans une poubelle remplie de papiers ;
 - surcharger le réseau électrique par l'ajout de radiateur par exemple ;
 - modifier les appareils électriques ;
 - laisser sans surveillance des bougies ou des appareils électriques sous tension (friteuse, percolateur, plaques de cuisson, four, ...).



TARIF DEGATS ET INTERVENTIONS (À TITRE INDICATIF)

POSTES		Euros
Intervention (main-d'œuvre et déplacement compris)		
Jour (08h00 à 16h30)	heure	50,00
Intervention de garde		
Soir (16h30 à 22h00)	à partir de	60,00
Nuit (22h00 à 08h00)	à partir de	70,00
Samedi, dimanche et jours fériés	à partir de	90,00
Nettoyage		
Nettoyage chambre base - minimum	unité	30,00
Nettoyage studio (1 à 2 pers.) - minimum	unité	100,00
Nettoyage appartement (1 à 4 ch.) - minimum	unité	165,00
Nettoyage communautaire 4 à 6 personnes	unité	165,00
Nettoyage communautaire supérieur à 6 personnes	unité	220,00
Nettoyage réfrigérateur & dégivrage	unité	15,00
Nettoyage électroménager : supplément par équipement	unité	25,00
Nettoyage sanitaire : supplément	unité	25,00
Nettoyage tenture/tissus	m ²	15,00
Nettoyage vitre	m ³	15,00
Désinsectisation/désourisation	minimum	85,00
Encombrants - évacuation		
Évacuation : forfait de base pour le premier m ³	m ³	70,00
Par m ³ supplémentaire	m ³	35,00
Évacuation par sac poubelle/carton	unité	20,00
Peintures (main-d'œuvre comprise)		
Peinture ordinaire mur et plafond	m ²	15,00
Porte par face (peinture ou vernis)	face	100,00
Huisserie (peinture ou vernis)	face	70,00
Radiateur - peinture spéciale	unité	45,00
Préparation mur endommagé, grattage, rebouche/par paroi	m ²	10,00
Châssis : ponçage vernissage boiserie/par ouvrant de 1 m ²	unité	35,00
Revêtement de sol (main-d'œuvre comprise)		
Remplacement complet vinyle de base	m ²	50,00
Enlèvement linoléum/vinyle collé	m ²	15,00
Serrurerie (main-d'œuvre comprise)		
Cylindre sécurité chambre : remplacement + 3 clés	forfait	200,00
Cylindre sécurité communautaire : remplacement de base	unité	110,00
Cylindre de boîte à lettres : remplacement + 2 clés	forfait	50,00
Cylindre de dépannage	unité	40,00
Clé de dépannage	unité	20,00
Remplacement clé cassée/défectueuse	unité	30,00
Clé boîte à lettres	unité	20,00
Béquille de porte et/ou rosace	unité	25,00
Carte magnétique	unité	70,00
Sécurité (main-d'œuvre comprise)		
Plombage descellé : remise en état et contrôle	forfait	75,00
Récidive plombage descellé	forfait	150,00
Boîtier de sécurité	unité	150,00
Pictogramme de sécurité	unité	40,00
Plan d'évacuation sous plexiglas	unité	100,00
Détecteur incendie (piles incluses) : remplacement	forfait	50,00
Pile détecteur incendie	unité	5,00
Extincteur 6 kg : recharge ou remplacement	forfait	185,00
Extincteur 6 kg : déplombage	forfait	90,00
Remplacement couverture anti-feu	unité	50,00



Équipements constructifs/parachèvement (main-d'œuvre comprise)

Porte RF hors bâti remplacement : fourniture, placement (hors peinture)	unité	640,00
Porte tubulaire hors bâti à peindre remplacement : fourniture, placement, (hors peinture)	unité	300,00
Porte tubulaire hors bâti à battée remplacement : fourniture, placement (hors peinture)	unité	400,00
Bloc porte intérieur complet remplacement : fourniture, placement (hors peinture)	unité	600,00
Porte de garage	sur devis	sur devis
Poignée de porte garage	unité	78,00
Porte garage : serrure fermeture à 3 points	unité	158,00
Vitrage simple - remplacement	m ²	150,00
Vitrage double - remplacement	m ²	225,00
Vitrage simple feuilleté - remplacement	m ²	225,00
Radiateur : tête de vanne simple ou thermostatique cassée ou manquante	unité	90,00
Radiateur : corps de vanne, conduite cassée	sur devis	sur devis
Radiateur : remplacement	sur devis	sur devis
Tablette de fenêtre (par mètre courant)	m courant	min. 50,00
Cuisine : plan de travail (par mètre courant)	m courant	210,00
Tiroir armoire de cuisine	unité	200,00
Charnière porte ou armoire de cuisine	unité	50,00

Électricité (main-d'œuvre comprise)

Remplacement prise ou interrupteur complet	unité	50,00
Interrupteur ou prise à refixer	unité	10,00
Remplacement luminaire hublot ordinaire (couloir/chambre)	unité	60,00
Remplacement luminaire appareil LED (couloir/chambre)	unité	150,00
Remplacement luminaire (cuisine / espaces communs)	unité	160,00
Remplacement cache opalin	unité	65,00
Parlophone poste intérieur	unité	100,00
Placement d'ampoule ou de TL	forfait	20,00

Electricité (fourniture, hors main-d'œuvre)

Led 10 W E27	unité	13,00
TL (15 à 58W)	unité	8,00
Ampoules frigo et four	unité	5,00
PL (7 à 11 W)	unité	6,00
Coiffe TL ou LED	unité	40,00
Porte tableau électrique	unité	90,00
Éclairage de secours	unité	225,00
Amplificateur TVD-Internet	unité	135,00
Sonnette	unité	30,00

Plomberie/Sanitaires (main-d'œuvre comprise)

Mousseur/chaînette/bouchon	unité	15,00
Débouchage normal lavabo à partir de	unité	50,00
Débouchage normal WC à partir de	unité	75,00
Baignoire/tub de douche : éclat émail	unité	75,00
Remplacement cuvette WC porcelaine au sol (cassée - fendue) hors réservoir	unité	à partir de 235,00
Remplacement cuvette WC porcelaine au sol (cassée – fendue complète) + réservoir + siège WC	unité	à partir de 450,00
Lavabo complet placé et raccordé (sans mitigeur)	unité	225,00
Remplacement douchette multi-jets	unité	45,00
Remplacement flexible renforcé	unité	55,00
Remplacement douchette simple	unité	25,00
Remplacement évier de cuisine	sur devis	sur devis
Tablette en verre (Geesa)	unité	166,00
Miroir	unité	75,00
Barre de douche	unité	80,00
Rideau de douche (hors placement)	unité	de 15,00 à 25,00
Porte de douche 1 battant 80 cm	unité	450,00
Porte de douche 1 battant 90 cm	unité	450,00
Porte de douche 2 battants 80 cm	unité	450,00
Réservoir de chasse pour WC	unité	186,00
Couvercle de chasse pour WC	unité	50,00
Lunette et planche WC	unité	65,00
Porte-serviette double barres articulées	unité	130,00
Porte-serviette simple fixe	unité	115,00
Porte papier WC Inox	unité	85,00



Équipements et fournitures particuliers (main-d'œuvre comprise)

Réfrigérateur : petit neuf (Siemens ou similaire)	unité	390,00
Réfrigérateur : grand neuf (Siemens ou similaire)	unité	525,00
Réfrigérateur : poignée porte ou autre accessoire à remplacer	unité	70,00
Cuisinière : complète 4 taques	unité	580,00
Taque 2 feux non encastrée	unité	95,00
Taque 2 feux encastrée	unité	192,00
Taque 4 feux encastrée	unité	270,00
Cuisinière : four porte complète	unité	115,00
Cuisinière : four poignée	unité	75,00
Prix commutateur cuisinière (simple)	unité	95,00
Prix commutateur cuisinière (quadruple)	unité	230,00
Micro-ondes	unité	180,00
Hotte : normale 60 cm	unité	200,00
Hotte : filtre mousse ou papier	unité	20,00
Hotte : filtre métallique	unité	45,00
Poubelle : (support mural)	unité	115,00

Équipements et fournitures particuliers (hors main-d'œuvre)

Hotte : vitre éclairage	unité	40,00
Hotte : visière	unité	65,00
Poubelle : corbeille à papier	unité	30,00
Poubelle avec couvercle à charnières	unité	43,00

Mobilier

Placement mobilier	forfait	45,00
Cadre de lit simple + sommier	unité	320,00
Sommier lit simple	unité	85,00
Cadre de lit double + sommier	unité	445,00
Sommier lit double	unité	155,00
Sommier de lit : remplacement latte	unité	20,00
Sommier de lit : remplacement caoutchouc	unité	10,00
Matelas lit simple et superposé	unité	160,00
Matelas lit double	unité	220,00
Matelas lit bébé	unité	70,00
Chevet	unité	60,00
Table	unité	à partir de 200,00
Bureau	unité	à partir de 133,00
Bureau avec rangement intégré	unité	à partir de 272,00
Armoire penderie 2 portes	unité	à partir de 425,00
Armoire penderie 3 portes	unité	à partir de 510,00
Etagère	unité	à partir de 218,00
Siège de bureau	unité	205,00
Chaise	unité	à partir de 72,00
Banc	unité	145,00
Canapé individuel	unité	à partir de 212,00
Canapé 2 personnes	unité	à partir de 425,00
Portemanteau mural	unité	50,00
Tentures	m ²	70,00
Voile	m ²	60,00
Store Velux	unité	de 130,00 à 190,00
Rail	m courant	25,00

État des lieux (si le preneur n'est pas présent lors de l'état des lieux)

Forfait non-présence état des lieux	forfait	15,00
Honoraires expertise chambre (sortie)	forfait	55,00
Honoraires expertise studio (sortie)	forfait	80,00
Honoraires expertise communautaire 3 à 5 pers. (sortie)	forfait	145,00
Honoraires expertise communautaire 6 à 8 pers. (sortie)	forfait	170,00
Honoraires expertise communautaire 9 à 14 pers. (sortie)	forfait	210,00
Honoraires expertise appartement 1 ch. (sortie)	forfait	120,00
Honoraires expertise appartement 2 ch. (sortie)	forfait	170,00
Honoraires expertise appartement 3 ch. (sortie)	forfait	185,00

Divers

Kit literie (vente)	unité	70,00
Tableau post-it	unité	65,00
Plaquette d'identification	unité	40,00

